

Observatoire des revenus et de l'activité des artistes-auteur·rice·s – Publication des données 2023

Les données de l'observatoire des revenus et de l'activité des artistes-auteur·rice·s relatives à l'année 2023 sont publiées sur le site du ministère de la Culture et peuvent être consultées au lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/service-statistique-ministeriel-deps/statistiques-culturelles/travaux-de-l-observatoire-des-revenus-et-de-l-activite-des-artistes-auteurs>

Ces données sont tirées des déclarations sociales effectuées auprès de l'URSSAF par les artistes-auteur·rice·s et leurs diffuseurs.

Pour la première fois depuis le lancement de l'observatoire, ces données prennent en compte les déclarations effectuées sur la base des nouvelles nomenclatures URSSAF (nomenclature de natures de revenus, de natures d'œuvres et d'activités artistiques). Cela permet désormais de restituer des données relatives aux revenus selon l'activité de l'auteur·rice·s (peintres, sculpteurs, compositeurs paroliers, scénaristes, photographe, écrivains, metteur en scène etc.).

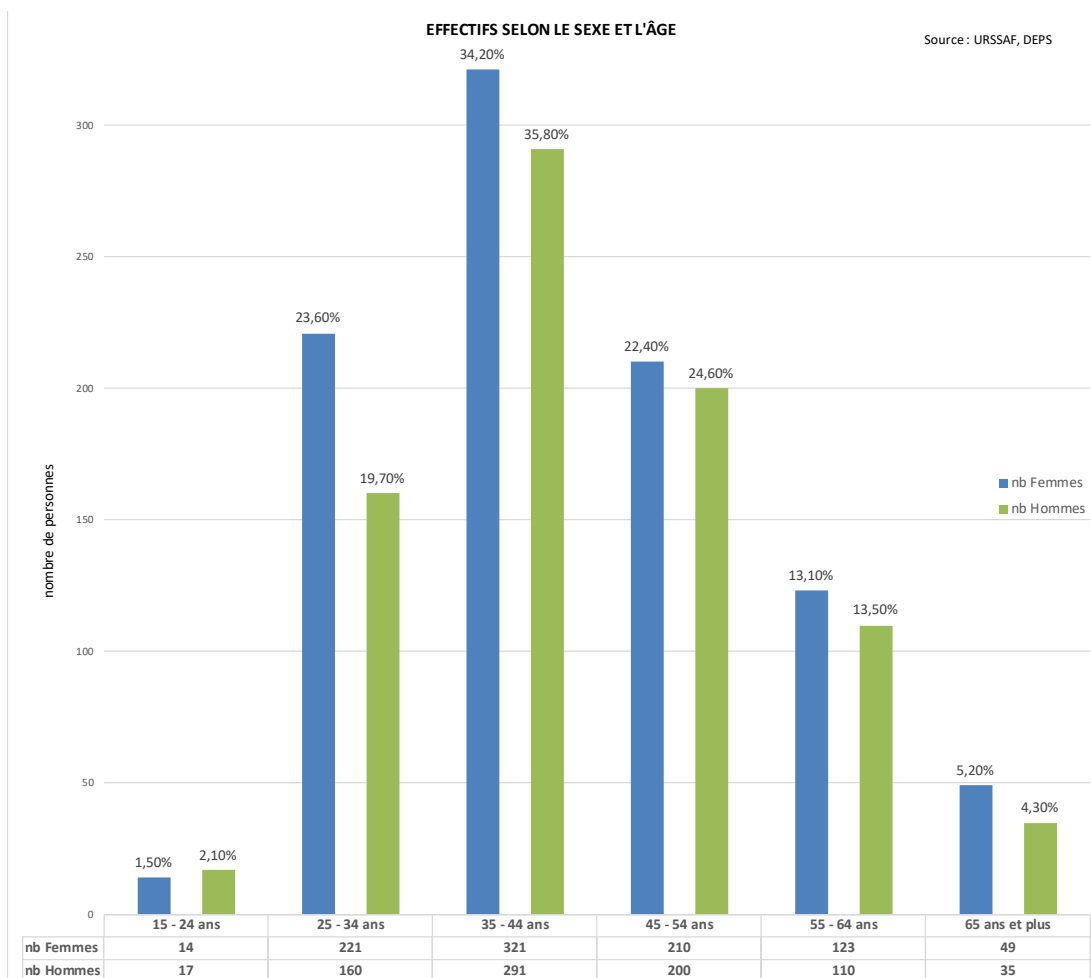
Ces données sont fournies au format Excel. Le syndicat les a retravaillées sous formes de graphiques pour plus de lisibilité. Tout usage est soumis à autorisation de notre part.

Le syndicat Chorégraphes Associé.e.s est très régulièrement en contact sur des questions de dialogue social avec la Délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteur·rice·s et aux politiques de l'emploi, Direction générale de la création artistique - DGCA. Nous participons aux différentes consultations et avons posé des candidatures pour siéger aux commissions de représentativité des différentes instances ; celles-ci restent infructueuses aujourd'hui.

Au vu de ces statistiques, nous nous permettons de vous partager les chiffres et nos analyses des données URSSAF / DEPS (2023), en prenant explicitement en compte la double réalité de la nomenclature SSAA qui regroupe à la fois les chorégraphes et les notateurs·rice·s du mouvement, sous le prisme des missions et revendications de Chorégraphes Associé.e.s.

Le fichier recense un effectif global de 1 751 professionnels.

Nous déplorons que ce système de comptage ne différencie pas les deux métiers et ceci est une revendication du syndicat depuis la création du site Urssaf Artiste Auteur, qui n'est toujours pas prise en compte.



La population étudiée compte 1 751 chorégraphes et notateur·rice·s, représentée par une majorité de femmes (53,6 %, soit 938 femmes) face aux hommes (46,4 %, soit 813 hommes).

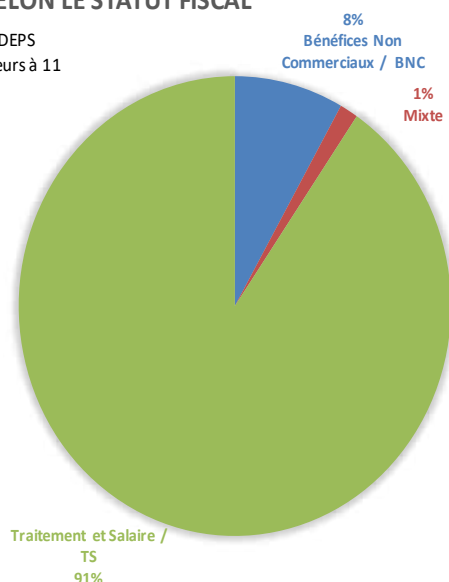
- **Répartition par âge :** La structure par âge dessine une courbe en cloche centrée sur la maturité professionnelle :
 - Les 35-44 ans constituent le cœur de métier (35 % du total, soit 612 personnes).
 - Suivent les 45-54 ans (23,4 %) et les 25-34 ans (21,8 %).
 - Les extrêmes sont peu représentés : très peu de jeunes de 15-24 ans (1,8 %) et une baisse après 55 ans (13,3 % pour les 55-64 ans et 4,8 % pour les 65 ans et plus).

- **Parité par tranche :**

Les femmes sont prédominantes chez les plus jeunes (25-34 ans : 23,6 % des femmes contre 19,7 % des hommes), tandis que la part des hommes s'accroît légèrement dans les tranches d'âge supérieures (45-54 ans : 24,6 % des hommes contre 22,4 % des femmes).

EFFECTIFS SELON LE STATUT FISCAL

Source : URSSAF, DEPS
* : effectifs inférieurs à 11

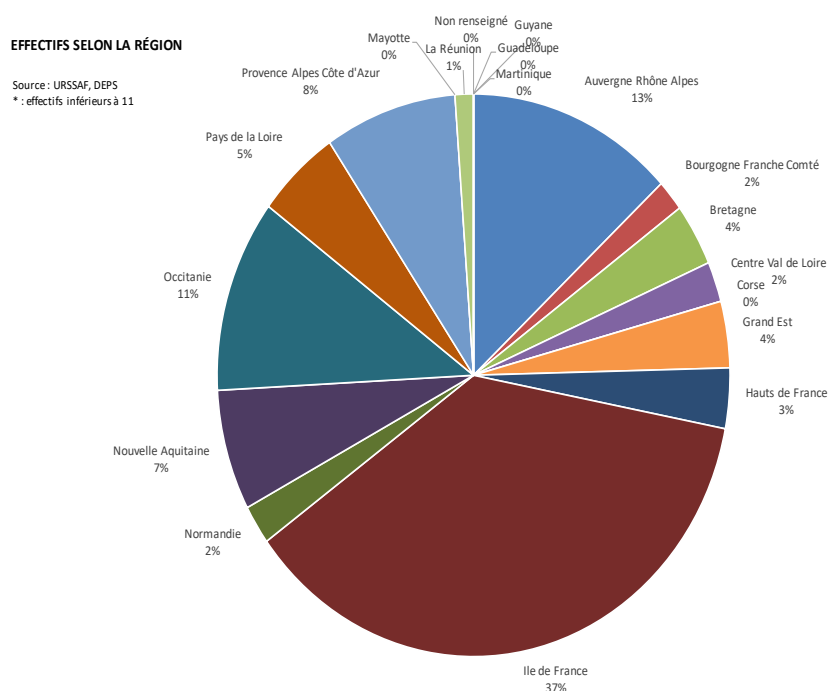


Le statut fiscal des chorégraphes et notateur·rice·s est massivement écrasé par le régime du salariat.

- **Répartition des statuts :**

- **Traitements et Salaires (TS) :** 90,5 % (1 584 personnes). C'est la modalité quasi-exclusive d'exercice et de déclaration des revenus artistiques (notamment via le régime de l'intermittence).
- **Bénéfices Non Commerciaux (BNC) :** 8,2 % (143 personnes), correspondant aux indépendants/professions libérales.
- **Statut Mixte :** 1,4 % (24 personnes), cumulant revenus salariés et BNC.

Le droit d'auteur pur (assiette sociale / BNC) ne constitue pas la source de revenu principale de cet ensemble professionnel.

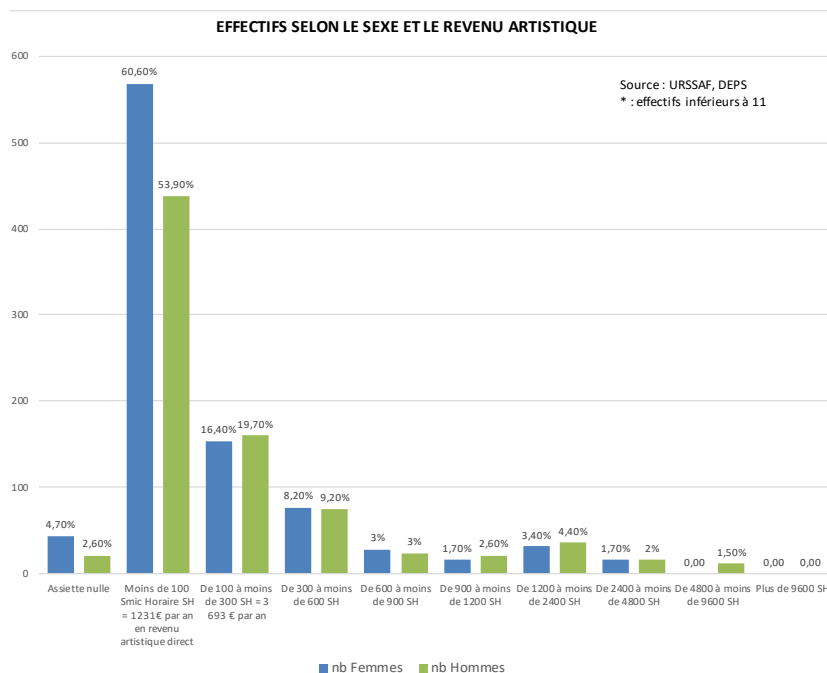


L'activité de ces artistes auteur·trices présente une très forte concentration géographique en Île-de-France, couplée à une présence significative dans trois grandes régions du Sud et du Centre-Est.

• Pôles majeurs :

- Île-de-France : 36,9 % (638 chorégraphes), concentrant plus du tiers des effectifs nationaux.
- Auvergne-Rhône-Alpes : 13,1 % (226 personnes).
- Occitanie : 11,1 % (192 personnes).
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : 8,3 % (144 personnes) et Nouvelle-Aquitaine : 6,9 % (120 personnes).

• **Autres territoires** : Les 13 autres régions métropolitaines et DROM se partagent les 23.7 % restants, plusieurs régions enregistrant des effectifs très faibles (moins de 2 % comme la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val de Loire ou la Normandie).



Les revenus artistiques directs (versés en Smic Horaire- SH) sont extrêmement faibles pour la très grande majorité des artistes.

• Faiblesse des revenus directs :

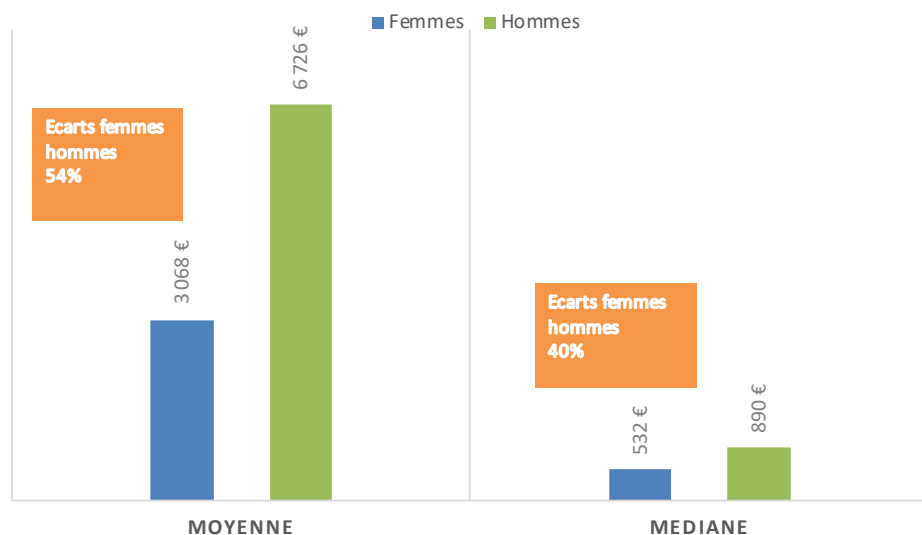
- 57,5 % des chorégraphes (1 006 personnes) perçoivent moins de 100 Smic Horaires par an (< 1 231 €/an).
- 17,9 % gagnent entre 100 et 300 SH (entre 1 231 € et 3 693 €/an).
- Plus de 79 % des chorégraphes perçoivent ainsi moins de 3 693 € par an en revenu artistique direct.
- Seuls 3,2 % dépassent le seuil de 2 400 SH (~29 500 €/an).

• **Différences de sexe** : Les femmes sont surreprésentées dans la tranche la plus précaire (60,6 % des femmes gagnent moins de 100 SH contre 53,9 % des hommes).

Ces chiffres illustrent le fait que ni le travail de création chorégraphique (note de droits d'auteur à la création composition et droits d'auteur à la diffusion – représentation), ni le travail d'écriture et de transcription notariale ne sont correctement rémunérés ou déclarés sous forme de droits d'auteur directs.

REVENU ARTISTIQUE MOYEN ET MÉDIAN SELON LE SEXE

Source : URSSAF, DEPS



Ce graphique met en évidence deux réalités majeures :
l'existence de très hauts revenus tirant la moyenne vers le haut et des inégalités de genre massives.

• Analyse des écarts :

- Revenu Médian : 683 € / an pour l'ensemble (532 € pour les femmes vs 890 € pour les hommes). Cela signifie que 50 % des chorégraphes gagnent moins de 683 € par an en droit/ revenu artistique direct. L'écart F/H sur la médiane est de 40 %

au détriment des femmes.

-Revenu Moyen : 4 766 € / an pour l'ensemble (3 068 € pour les femmes vs 6 726 € pour les hommes). L'écart F/H sur la moyenne s'élève à 54 % (les hommes gagnent en moyenne plus du double des femmes).

** DEFINITION Moyenne / Médiane : La moyenne s'obtient en divisant la somme totale des valeurs par le nombre d'éléments, tandis que la médiane correspond à la valeur exacte du milieu qui divise la population en deux groupes égaux de 50 %.*

Exemples : les salaires de 5 personnes dans une petite entreprise : 1 500 €, 1 800 €, 2 000 €, 2 200 € et 12 500 € (le dirigeant).

- Moyenne : $\$(1\,500 + 1\,800 + 2\,000 + 2\,200 + 12\,500) \div 5 = \$4\,000\,€$

- Médiane : La valeur au milieu (la 3^e) est 2 000 €

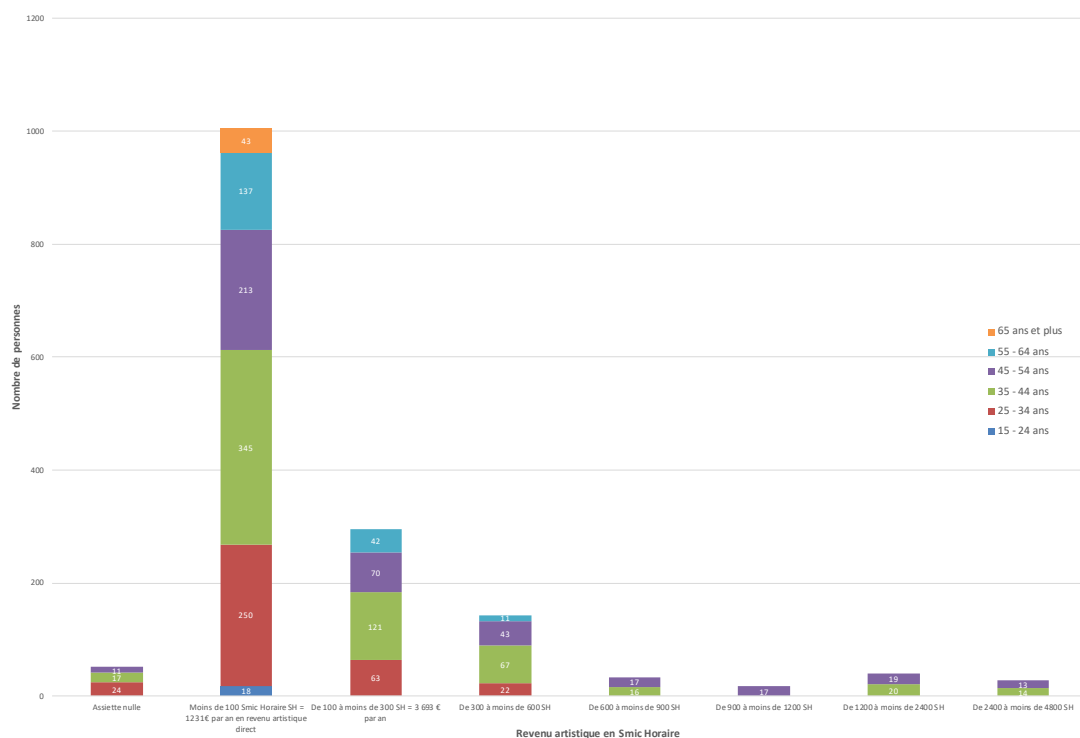
Analyse : La moyenne (4 000 €) donne l'impression d'une entreprise où l'on gagne très bien sa vie, alors que 80 % des salariés gagnent la moitié de cette somme.

La médiane (2 000 €) reflète beaucoup mieux le niveau de vie réel de l'équipe.

Croiser l'âge et le revenu artistique montre que la précarité du revenu artistique direct touche toutes les tranches d'âge, y compris les tranches les plus expérimentées.

EFFECTIFS SELON L'ÂGE ET LE REVENU ARTISTIQUE

Source : URSSAF, DEPS



• Constats clés :

- Chez les 25-34 ans et 35-44 ans, la vaste majorité plafonne à la tranche « Moins de 100 SH » (250 personnes chez les 25-34 ans et 345 chez les 35-44 ans).
- Les revenus artistiques directs plus élevés (plus de 1 200 SH) ne concernent qu'une infime minorité concentrée quasi-exclusivement entre 35 et 54 ans.

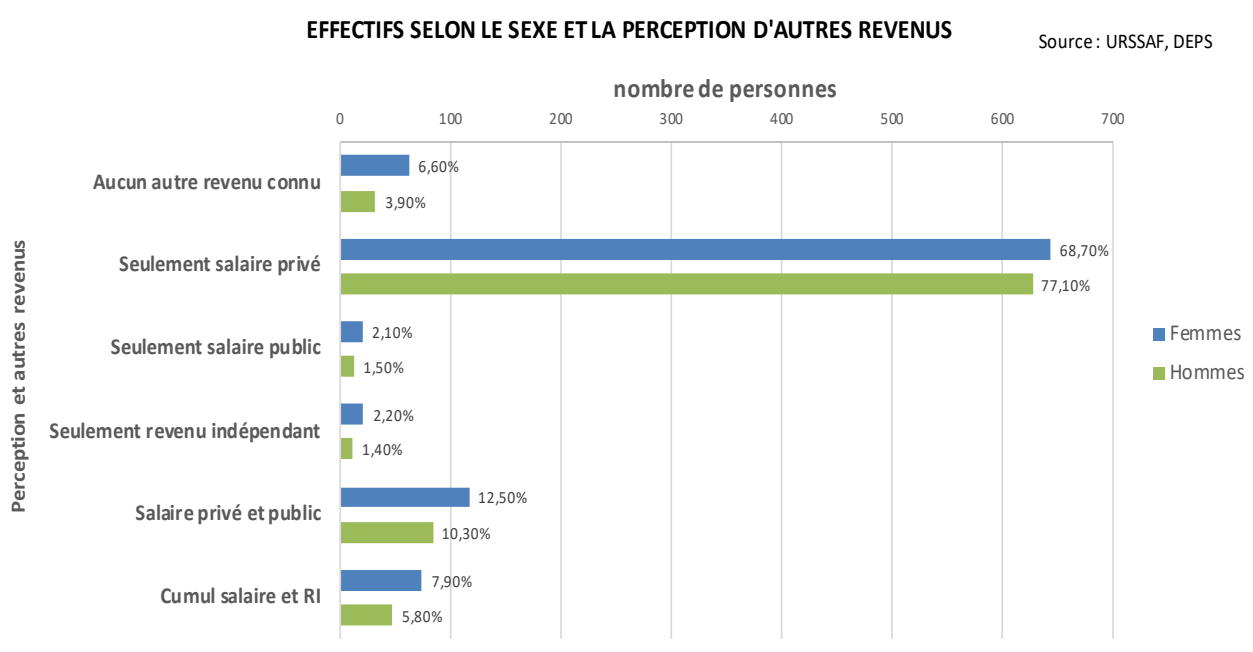
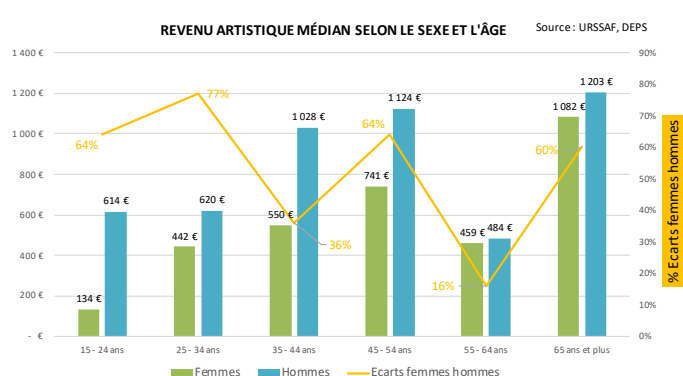
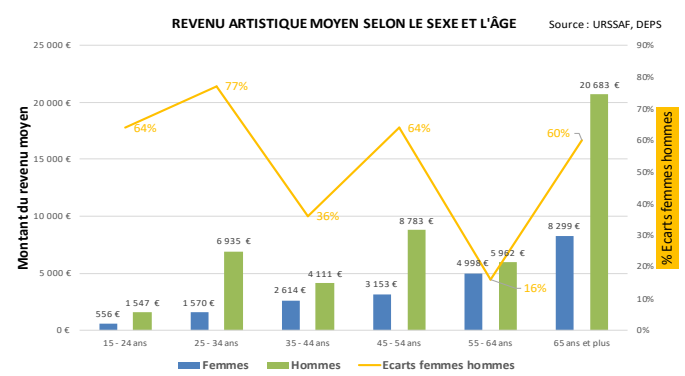
Les deux graphiques ci-dessous confirment une augmentation lente des revenus avec l'âge (effet d'ancienneté/ notoriété), couplée à un écart de rémunération femmes/hommes persistant à tous les âges.

• Évolution par âge :

- Le revenu moyen passe de 1 099 € (15-24 ans) à 5 900 € (45-54 ans) puis bondit à 13 459 € chez les 65 ans et plus (tiré par quelques très hauts revenus).
- Le revenu médian reste bas tout au long de la carrière : de 370 € chez les plus jeunes, il plafonne à seulement 1 102 € chez les 65 ans et plus.

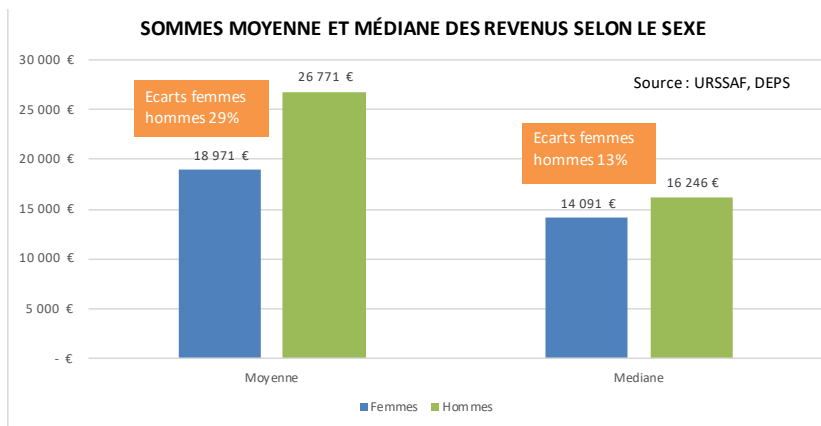
• Inégalités de genre :

- L'écart de revenu moyen atteint des sommets chez les 25-34 ans (77 % d'écart) où les hommes perçoivent en moyenne 6 935 € contre 1 570 € pour les femmes.
- Sur le revenu médian, les femmes perçoivent systématiquement moins que leurs homologues masculins à chaque étape de leur vie (ex. 741 € vs 1 124 € chez les 45-54 ans).



Face à la faiblesse du revenu artistique direct (droits d'auteur/création), la quasi-totalité des chorégraphes (94,6 %) perçoit d'autres types de revenus (salaires d'interprète, d'enseignant, etc.).

L'exercice de ces deux métiers repose quasi intégralement sur la pluriactivité (enseignement, interprétation, transmission) et sur le régime de l'intermittence pour maintenir un revenu décent.

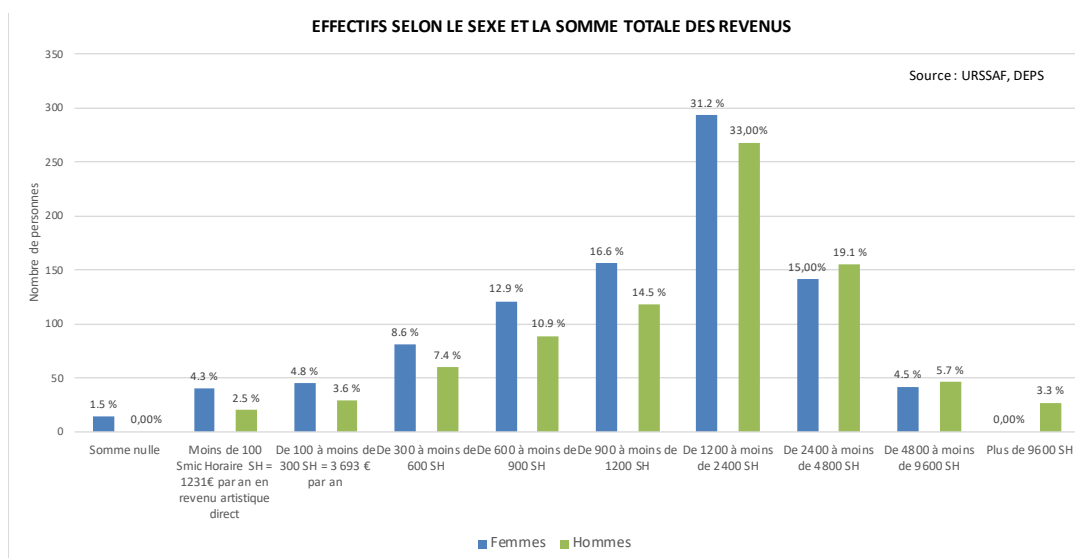


- Lorsque l'on cumule le revenu artistique direct et l'ensemble des autres revenus (salaires d'interprète, d'enseignement, régie, etc.), le niveau de vie global des chorégraphes s'élève significativement, mais un écart de genre persistant subsiste au détriment des femmes.

- **Revenu global moyen** : 22 593 € / an pour l'ensemble.
- Hommes : 26 771 € / an.
- Femmes : 18 971 € / an.

- Écart F/H : 29 % en faveur des hommes.
- **Revenu global médian** : 15 079 € / an pour l'ensemble.
- Hommes : 16 246 € / an.
- Femmes : 14 091 € / an.
- Écart F/H : 13 % en faveur des hommes.

Les revenus complémentaires réduisent considérablement la précarité extrême (la médiane globale passe de 683 € en revenu artistique direct à 15 079 € en revenu total). Toutefois, les hommes continuent de capter des rémunérations totales supérieures.



Contrairement au revenu artistique seul (très concentré sous les 100 Smic Horaires), la distribution des revenus totaux suit une courbe en cloche centrée sur des tranches de revenus intermédiaires.

• Répartition des effectifs :

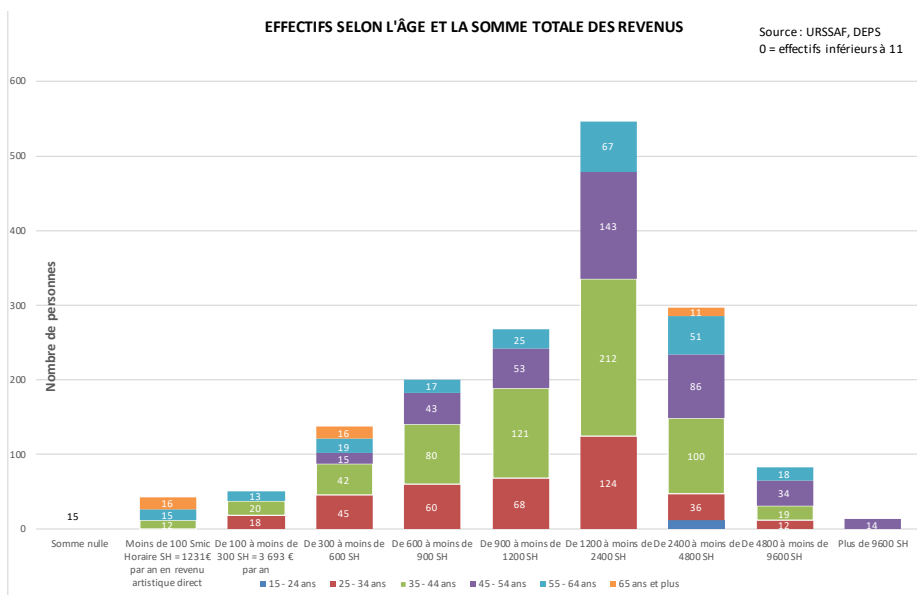
- Cœur de la distribution : La tranche 1 200 à < 2 400 SH (soit environ 14 770 € à 29 540 €/an) réunit 32,0 % des effectifs (561 personnes).

• Tranches adjacentes :

- 900 à < 1 200 SH : 15,6 % (274 personnes).
- 2 400 à < 4 800 SH : 16,9 % (296 personnes).
- Faibles revenus : Seuls 8,5 % des artistes cumulent moins de 300 SH de revenus totaux (< 3 693 €/an).
- Hauts revenus : 6,8 % dépassent 4 800 SH (~59 000 €/an).

• Comparaison selon le sexe :

- Les femmes sont légèrement plus représentées dans les tranches inférieures et moyennes-basses (ex. 16,6 % des femmes dans la tranche 900-1200 SH vs 14,5 % des hommes).
- Les hommes sont plus nombreux dans les tranches les plus élevées : 19,1 % des hommes gagnent entre 2 400 et 4 800 SH (contre 15,0 % des femmes) et 3,3 % dépassent 9 600 SH (contre ~0 % chez les femmes).



La somme des revenus selon l'âge montre une progression du niveau de vie au fil de la carrière, avec un pic de rémunération globale durant la maturité professionnelle (35-54 ans).

• Analyse par tranche d'âge :

- 25 - 34 ans : Les effectifs se concentrent principalement entre 600 et 2 400 SH (avec un sommet de 124 personnes dans la tranche 1 200-2 400 SH).
- 35 - 44 ans : C'est le groupe le plus représenté dans la tranche centrale (212 personnes gagnent entre 1 200 et 2 400 SH) et 100 personnes atteignent la tranche 2 400-4 800 SH.
- 45 - 54 ans : Cette tranche regroupe la plus forte proportion d'artistes dans les plus hauts revenus (143 personnes entre 1 200 et 2 400 SH, 86 personnes entre 2 400 et 4 800 SH, et 14 personnes à plus de 9 600 SH).
- 55 ans et plus : Les effectifs diminuent progressivement mais restent répartis de manière équilibrée sur les tranches moyennes

Merci de prendre contact avec le syndicat avant toute exploitation et publication. Tout usage de ces données est soumis à une autorisation du syndicat avec mention de la source des données, ministère de la Culture, et la mention du nom du syndicat
Chorégraphes Associé.e.s

Merci de prendre contact par mail avec [julie.trouverie](mailto:julie.trouverie@choregraphes.associes@yahoo.fr),
julietrouverie@gmail.com / choregraphes.associes@yahoo.fr